

Répression antisyndicale et anti-anarchiste en France de la fin de la Commune à la Grande guerre

Première partie

Au lendemain de la Commune de Paris, le 22 mai 1871, Adolphe Thiers ¹ télégraphie aux préfets de la nouvelle République française : « Le sol est jonché de leurs cadavres ; ce spectacle affreux servira de leçon. » La répression de la Commune a été terrible : elle aurait fait, selon Édouard Dolléans, plus de cent mille victimes. On comprend dès lors que toute trace d'organisations ouvrières ait disparu. Pour éviter qu'elles ne se reconstituent, l'Assemblée nationale vote le 14 mars 1872 une loi – la loi Dufaure – qui punit l'affiliation à l'Internationale d'amendes, de prison, de privations de droits civils.

Il s'agissait aussi d'assurer la « protection » des populations ouvrières contre les grèves qui sont, comme chacun le sait, « le résultat d'une mauvaise pensée, le résultat d'un complot contre l'ordre social » ². Il faut empêcher par la peur la reconstitution du mouvement ouvrier en France. La République se montre à cet égard beaucoup moins tolérante que le Second Empire. Chaque tentative de reconstitution d'une quelconque structure ouvrière, même la plus anodine, était suivie d'arrestations et de citations devant un conseil de guerre.

Un auteur brésilien, Alexandre Samis, a parfaitement décrit l'ampleur de la répression après l'écrasement de la Commune, dans un livre paru en 2011 : *Negras Tormentas* ³. Je ne m'attarderai donc pas sur la répression de la Commune elle-même, qui a provoqué dans la classe ouvrière française une méfiance persistante envers la République et son armée – méfiance parfaitement justifiée, cela va sans dire : 40 000 personnes arrêtées et parquées dans des conditions inimaginables, 10 à 25 000 exécutions sommaires, selon les sources, auxquelles s'ajoutent 10 000 condamnations à mort, 4 000 déportations au bagne en Nouvelle-Calédonie. Dire que le mouvement ouvrier français se trouvait décapité est peu dire : il a été littéralement désagrégé et ses militants parmi les plus actifs ont disparu. Tout cela ne manqua pas de laisser des traces dans la mémoire collective.

¹ Adolphe Thiers fut le second président de la République française, élu le 17 février 1871 en tant que « chef du pouvoir exécutif », réélu le 31 août 1871 en tant que « président de la République.

² Discours de Depeyre à l'Assemblée Nationale, 6-7 mars 1872, cité par É. Dolléans, *Histoire du mouvement ouvrier*.

³ Éditions Hedra. Cf. pp. 311-339.

Pourtant, malgré la répression qui dura des années et une surveillance policière constante, il montra une stupéfiante capacité à relever la tête.

Décrivant l'ambiance de répression et de terreur quotidiennes qui s'installe, Pierre Monatte déclara ainsi au congrès anarchiste international d'Amsterdam, en 1907 :

« La défaite de la Commune déchaîna en France une réaction terrible. Le mouvement ouvrier en fut arrêté net, ses militants ayant été assassinés ou contraints de passer à l'étranger. Il se reconstitua pourtant, au bout de quelques années, faible et timide tout d'abord ; il devait s'enhardir plus tard. »

Fernand Pelloutier, dans son *Histoire des bourses du Travail*, va dans le même sens :

« La section française de l'Internationale dissoute, les révolutionnaires fusillés, envoyés au bagne ou condamnés à l'exil ; les clubs dispersés, les réunions interdites ; la terreur confinant au plus profond des logis, les rares hommes échappés au massacre : telle était la situation du prolétariat au lendemain de la Commune. »

Beaucoup de militants ont disparu : fusillés, exilés ou au bagne ; ceux qui restent sont traqués par une police omniprésente, à l'affût de tout comportement suspect. En résumé, la peur règne, les dénonciations vont bon train. Mais, comme l'écrit Édouard Dolléans, « le feu couve sous la cendre des organisations ouvrières détruites »⁴.

Les associations ouvrières sont presque systématiquement dissoutes par le préfet de police. Il n'est évidemment pas question d'autoriser la création de chambres syndicales. A Lyon, une Union des ouvriers sur métaux est condamnée en 1874. Une commission d'enquête sur les conditions de travail en France, nommée par l'Assemblée nationale en mai 1872, et qui travaillera pendant trois ans et demi, ne consultera pas un salarié.

La classe ouvrière française avait développé sous le Second Empire, à partir de 1867, une solide organisation syndicale qui avait soutenu d'importants mouvements revendicatifs. Bien que l'AIT fût interdite et qu'il n'y eût pas de fédération française de l'Internationale, ses sections clandestines étaient bien vivantes. Un fort mouvement coopérativiste s'était également développé. Il a souvent été dit que la répression de la Commune avait fait disparaître ces mouvements par la terreur, laissant un vide qui ne fut comblé que bien après. Cette hypothèse servit à ceux qui attribuèrent la résurrection du mouvement ouvrier à l'influence des socialistes, laissant entendre que la classe ouvrière

⁴ Édouard Dolléans, *Histoire du mouvement ouvrier (1871-1902)*. Armand Collin, Tome 2.

sous l'Empire n'avait rien produit de durable. Mais cette hypothèse servit également à ceux des anarchistes qui prirent l'écrasement de la Commune comme alibi pour justifier la période des attentats, qui aurait été la conséquence du terrible traumatisme causé par la « terreur tricolore ».

Nous pensons qu'aucune de ces hypothèses ne tient. La Commune n'a pas été une coupure dans l'évolution du mouvement ouvrier français. Elle ne fut qu'un ralentissement temporaire.

La répression contre les Communards est un gros handicap pour le mouvement ouvrier car de nombreux militants syndicaux engagés dans Commune ont disparu : très peu d'entre eux ont échappé aux arrestations. Se pose donc la question de la constitution d'une nouvelle génération de militants, d'autant que les poursuites contre les insurgés ne cessèrent qu'en 1876. De simples dénonciations envoyèrent en prison pour de longues années des militants qui croyaient qu'on les avait oubliés.

Les réunions ouvrières étaient limitées par la loi sur l'état de siège, levée elle aussi en 1876 (4 avril), et qui imposait de demander une autorisation au préfet de police : celui-ci accordait en général l'autorisation, mais il prenait son temps pour prendre sa décision et souvent la fixait à une autre date que celle qui était demandée. Le déroulement des réunions se passait sous la crainte qu'elle soit interdite et obligeait les ouvriers à la plus extrême prudence : il fallait prendre garde de ne pas aborder les questions considérées comme « politiques ».

La première tentative de fédération des chambres syndicales parisiennes se heurta à l'opposition du pouvoir en octobre 1872, alors qu'elle n'avait pas de but « politique » et se proposait d'être une école du syndicalisme cherchant l'amélioration du sort des ouvriers par « l'étude, la concorde, la justice ».

Les organisations syndicales sont constamment menacées : « L'œil de l'état de siège les guettait. Au moindre de leurs mouvements ils étaient cités devant un conseil de guerre » dit Jean Barberet, cité par Édouard Dolléans. « Lorsque, le 28 août 1872, vingt-trois associations ouvrières se hasardent à créer un cercle de l'Union Syndicale Ouvrière, ce cercle est dissout par le préfet de police, bien que ses statuts aient limité son activité à l'enseignement professionnel, au progrès moral et matériel des travailleurs ; mais le préfet de police se défie de tout groupement réunissant les Chambres syndicales, car, dit-il à Barberet, "il est bon de prévoir ce qu'elles pourraient amener dans l'avenir"⁵. »

Les autorités politiques voyaient l'Internationale derrière le moindre mouvement revendicatif et appliquaient presque systématiquement la répression à titre préventif.

⁵ E. Dolléans, *Histoire du mouvement ouvrier*, Armand Collin, t. II, p. 12.

A Anzin, dans le Nord de la France, une grève de mineurs fut brutalement réprimée. Thiers écrivait à ce sujet le 25 juillet 1872 :

« A partir de ce moment, les ouvriers sont hors de leur droit et il faut les y faire rentrer le plus tôt possible. Ils ont le droit de refuser leur travail [...], mais ils n'ont pas celui de s'assembler en troupes de factieux [...]. C'est tout simplement de leur part une tentative de perturbation sociale, qu'il est impossible de souffrir. Dispersez les bandes avec de la cavalerie appuyée d'infanterie. Faites saisir les plus mutins et livrez-les à la justice. Le gouvernement de la République doit moins qu'un autre souffrir le désordre ⁶ »

Un mineur fut tué, il y eut cent arrestations et des condamnations allant jusqu'à deux ans de prison. Les patrons ont systématiquement l'appui de la police en cas de grève ou en cas de suspicion de troubles. La justice a recours à toutes les mesures judiciaires à son service. Une chambre syndicale qui a soutenu la grève des bronziers vit ses archives saisies – mais aucune charge ne put être retenue. Une forme extrêmement minimale d'état de droit est maintenue, mais un véritable harcèlement judiciaire fait peser la menace de la répression contre toute tentative de coordonner ou d'étendre un mouvement de grève.

Les sociétés ouvrières réapparaissent très rapidement après la fin de l'insurrection, et progressivement, comme une continuité des pratiques existantes sous le Second Empire :

« ...quelle que soit la forme qu'elle revêt l'action ouvrière se développe beaucoup plus tôt qu'on ne l'avait cru pendant longtemps. Ce mouvement ouvrier se place dans son organisation comme dans sa doctrine dans le prolongement direct du mouvement ouvrier parisien à la fin de l'Empire. Il est un premier point à noter d'abord, c'est la rapidité avec laquelle se reconstituent les associations ouvrières au lendemain de la Commune. En effet, dès 1871, trois sociétés ouvrières fonctionnent : celles des typographes, des bijoutiers et des imprimeurs en taille douce. ⁷. »

⁶ Archives départementales du Nord, dossier M 627/7, pièce 347, cité par A. Mouttet, « Le mouvement ouvrier à Paris, 1871-1876 », *Le Mouvement social : bulletin trimestriel de l'Institut français d'histoire sociale*, n° 58, janvier-mars 1967

⁷ *Ibid.*, p. 10.

Certes, ces chambres syndicales vivaient au ralenti, elles avaient perdu de nombreux adhérents, ou n'avaient pas eu beaucoup de temps pour en recruter ; elles reconstituaient lentement leurs forces, mais elles étaient là.

C'est dès l'année 1872 que la plupart des organisations ouvrières se reconstituent : sur 45 associations ouvrières créées à ce moment-là, 35 sont des chambres syndicales. C'est d'autant plus remarquable qu'Alexandre Samis montre dans *Negras Tormentas* l'ampleur de l'incroyable de l'hémorragie ouvrière dans tous les métiers de la capitale. L'industrie du meuble, qui occupait plus de 60 000 personnes, avait été totalement détruite. Au point que les patrons réclamaient au gouvernement qu'il envoie des soldats pour remplacer les ouvriers disparus ⁸.

En 1873 la puissante Chambre syndicale des mécaniciens reprend son activité. Jusqu'en 1876, une dizaine d'associations ouvrières se reconstituent chaque année, dont certaines n'existaient pas avant la Commune. Ce constat contredit par conséquent l'idée reçue selon laquelle l'écrasement de la commune, faisant tomber une chape de plomb sur la classe ouvrière, l'aurait paralysée de terreur pendant des années. L'argument selon lequel le traumatisme de la répression aurait été la cause des attentats anarchistes tombe également.

Les années qui ont suivi la Commune ont été marquées par une crise industrielle qui a provoqué une pénurie de main-d'œuvre. Certaines corporations ouvrières ont bénéficié de cette situation et en ont profité pour renforcer leur organisation. L'envoi de délégués ouvriers à l'exposition industrielle de Vienne a permis la réapparition de sept chambres syndicales ⁹. Les mouvements de grève furent également la cause de créations de chambres syndicales. La disparition d'un grand nombre de militants de premier plan a été compensée par l'apparition d'une nouvelle génération de cadres du mouvement ouvrier et que se perpétuent les traditions d'organisation nées sous le Second Empire. Mais dans bien des cas l'activité ouvrière est relancée par des hommes qui étaient actifs avant la guerre, comme Pastoureau, qui avait organisé une grève en 1865 ; comme chez les

⁸ « Une enquête ouverte par le Conseil municipal de Paris, en 1872, indiquait la quasi-disparition des peintres en bâtiment, remplacés par des apprentis, tandis qu'elle estimait à 3.000 le nombre des couvreurs disparus. » (A. Mouttet, *loc. cit.*)

⁹ 104 délégués représentant 33 corporations s'étaient rendus à Vienne. Le journal radical *Le Corsaire* avait couvert la plus grande partie des frais.

L'envoi d'une délégation à Vienne, en cohérence avec les traditions acquises sous l'Empire, était le résultat du travail des radicaux, qui avaient notamment demandé à la Chambre une subvention de 100 000 F, qui fut refusée par crainte d'une réactivation de l'Internationale. La même demande de 50 000 F au conseil municipal de Paris fut refusée par le préfet. Les frais du voyage furent finalement couverts par une souscription du journal radical *Le Corsaire*, qui réunit 70 000 F.

ouvriers du Livre ; comme chez les charpentiers dont la chambre syndicale est reprise par des anciens d'avant la guerre. Que ce soit avec d'anciens militants ou de nouvelles générations, dans presque tous les métiers, on perçoit une incontestable continuité entre les sociétés qui se constituent après la Commune et celles qui existaient avant – à ceci près qu'elles sont maintenant numériquement affaiblies. Un fait peut d'ailleurs être noté : des corporations qui n'avaient pas réussi à s'organiser sous l'Empire, à cause de leur faiblesse, réussissent désormais à s'organiser malgré la répression sous la République : de nouvelles sociétés ouvrières apparaissent. Les maçons forment ainsi une chambre syndicale le 22 octobre 1875 après une action menée dans toutes les professions du bâtiment. L'exemple s'étendit aux scieurs de long, aux blanchisseurs, aux lingères-couturières.

Notons que dans l'ensemble, la grande industrie n'existe pas encore à Paris et que les chambres syndicales qui se créent après la Commune concernent plutôt les nouvelles catégories professionnelles qui apparaissent dans les milieux traditionnels. Les femmes restent sous-représentées ; elles sont tenues à l'écart du mouvement syndical, d'une part du fait du machisme naturel des ouvriers, mais sans doute surtout par hostilité envers des catégories mal payées qui concurrençaient les hommes. Les femmes étaient admises dans les professions où elles étaient nombreuses, mais elles n'avaient pas le droit de prendre la parole. Les hommes estimaient qu'elles n'avaient pas leur place dans les réunions, et que tout ce qu'elles avaient à faire était de refuser des salaires inférieurs à ceux exigés par les hommes. En 1874 cependant se constitue la première chambre syndicale réunissant les corporations féminines. En 1875, 135 chambres syndicales étaient en activité à Paris.

* * * *

Le mode d'action des chambres syndicales dans cette période est dans l'ensemble pacifique. On a vu que la première tentative de fédération de chambres syndicales parisiennes s'était heurtée à l'opposition du gouvernement en octobre 1872. Cet échec avait cependant permis de regrouper une équipe de dirigeants syndicaux qui tentèrent de nouveau d'organiser le mouvement ouvrier à Paris.

Les inspirateurs de ce courant étaient issus du mouvement radical dont une partie de la clientèle sous l'Empire se trouvait dans les milieux populaires. Les journaux radicaux sous la République avaient donc presque tous une rubrique ouvrière : *La République française*, *La Constitution*, *Le Corsaire*, *Le Rappel*. Ce courant ne préconisait pas la lutte des classes mais la réconciliation du capital et du travail. Le journaliste et ancien

Communard Jean Barberet joua un rôle déterminant dans la reconstitution des organisations ouvrières. Proche du républicain Léon Gambetta, il avait été à l'origine du Cercle de l'Union syndicale ouvrière, créé le 28 mai 1872 à partir du regroupement de 23 associations ouvrières. Ce Cercle fut dissous par la police dès le 22 octobre suivant.

C'est encore sous son influence que se tient à Paris en octobre 1876 le premier Congrès ouvrier de France, marqué par le mutualisme et le coopérativisme. Mais l'influence de Barberet déclina après 1876, après qu'il eût joué un rôle détestable dans les manœuvres pour s'opposer à la création d'un journal authentiquement ouvrier, *Le Syndical*. Il se vit interdire de prendre la parole au congrès de 1876 parce qu'il n'était pas ouvrier mais journaliste.

Il convient de signaler d'autres événements qui concourent encore à relativiser l'idée d'une chape de plomb qui se serait abattue sur la classe ouvrière après la Commune : en particulier l'organisation des élections aux conseils des prudhommes. Il s'agissait d'une juridiction chargée de gérer les litiges entre employeurs et salariés. C'est une structure paritaire constituée de deux collèges, salariés et employeurs. Chaque collège élit le même nombre de conseillers ¹⁰.

En 1873, à l'appel du journaliste radical Barberet et de Chabert, rescapé de la Commune, les chambres syndicales convoquent les ouvriers pour inciter les membres de leurs corporations à s'inscrire sur les listes électorales prud'homales, afin de désigner leur candidat. Les résultats de ces élections ne furent certes pas impressionnants, mais ils étaient encourageants : sur 42 candidats élus, 29 étaient issus des chambres syndicales. Il restait encore beaucoup de corporations non organisées.

Dans l'optique des radicaux comme Barberet, et dans celle des militants les plus modérés, les prudhommes permettaient de résoudre les conflits du travail sans avoir recours à la grève. Mais d'autres voyaient dans les élections prud'homales le moyen de structurer la classe ouvrière, et ils ne se faisaient pas d'illusions sur la capacité de cette institution à résoudre la « question sociale ».

Les motivations des radicaux n'étaient pas entièrement dénuées d'arrière-pensées. Si leur action en direction de la classe ouvrière se révéla relativement efficace – précisons que l'essentiel des sources sur l'histoire du mouvement ouvrier parisien de cette époque provient de leurs journaux – elle avait également pour objectif la lutte contre le gouvernement de l'Ordre moral et la lutte contre les courants, positivistes notamment, qui aspiraient eux aussi à se poser en tuteurs de la classe ouvrière. Le soutien des

¹⁰ L'institution des prudhommes est une tradition très ancienne dont on trouve les premières formes dès le 12^e siècle. Elle perdure encore aujourd'hui.

radicaux envers les ouvriers trouva sa limite lorsque ces derniers décidèrent de créer leur propre journal. Dès lors, ceux des membres du Parti radical qui prônaient l'indépendance ouvrière firent preuve d'une absence totale d'enthousiasme : ils ne tenaient pas à ce que l'indépendance des ouvriers s'exerce à leurs dépens. Aussi firent-ils échouer le projet ¹¹.

Menacé d'être renvoyé de son journal si le projet des ouvriers réussissait, Barberet lança une campagne de calomnies contre Chabert, l'accusant d'être un traître à la solde de la bourgeoisie. Barberet souligna « le danger qui existait pour la démocratie radicale dans la création d'un organe exclusivement destiné à représenter les intérêts purement ouvriers ». Cela rappelle étrangement les débats qui eurent lieu autour du Manifeste des Soixante (1863) : « Nous ne sommes pas représentés », pouvait-on y lire, car la grande majorité du corps législatif est « composée de grands propriétaires, industriels, commerçants, de généraux, de journalistes, etc. » dont on ne peut pas attendre qu'ils prennent l'initiative de réformes. La présence de représentants ouvriers comblerait « une lacune au Corps législatif où le travail manuel n'est pas représenté ».

L'idée qui dominait était que puisque la république était instaurée, tous les citoyens étaient représentés et il n'y avait pas lieu que les ouvriers soient spécifiquement représentés ¹².

Des calomnies furent également portées contre les militants qui tentèrent ensuite de reprendre le projet de journal, *Le Syndical*. A. Mouttet, se fondant sur un rapport de police, écrit que « Barberet aurait été jusqu'à faire emprisonner, pour participation à la Commune, Mathien qui essayait de poursuivre la tentative abandonnée par Chabert ».

Rarement les avertissements de Bakounine contre les « socialistes bourgeois » ne furent plus justifiés. Les radicaux entendaient s'approprier les voix ouvrières aux élections, ils entendaient les assurer de leur patronage, mais lorsque les ouvriers firent preuve d'une réelle volonté d'indépendance, d'un réel esprit de classe qui risquait de les détacher de la bourgeoisie, ils se transformèrent en instrument de répression.

¹¹ Les manœuvres écœurantes pour faire échouer le projet sont décrites avec précision dans A. Mouttet, *loc. cit.* Je m'inspire abondamment de son étude dans le présent texte.

¹² « On a répété à satiété : il n'y a plus de classes ; depuis 1789, tous les Français sont égaux devant la loi. Mais nous qui n'avons d'autre propriété que nos bras, nous qui subissons tous les jours les conditions légitimes ou arbitraires du capital ; nous qui vivons sous des lois exceptionnelles, telles que la loi sur les coalitions et l'article 1781, qui portent atteinte à nos intérêts en même temps qu'à notre dignité, il nous est bien difficile de croire à cette affirmation. » (Manifeste des Soixante.) Voir : René Berthier, « A propos du Manifeste des Soixante »,

http://www.monde-nouveau.net/IMG/pdf/A_propos_du_Manifeste_des_Soixante.pdf

La force reconstituée du mouvement ouvrier parisien se manifesta en 1875 et 1876 par deux initiatives de grande ampleur.

Les chambres syndicales envoyèrent une délégation à l'exposition de Philadelphie. Une telle initiative n'a évidemment été possible que par la concertation de 44 chambres syndicales, dès juin 1875. Le comité mis sur pied à cette occasion décida dans la foulée d'organiser en 1876 un congrès à Paris.

Pour l'exposition de Philadelphie, s'était constituée dès juin 1875 une commission exécutive dans laquelle étaient représentées quarante-quatre chambres syndicales. Des journaux radicaux, mais aussi républicains et modérés, soutinrent l'initiative, ainsi que des personnalités de tendances variées : Tolain, Arago, Gambetta. Des subventions furent demandées au Conseil municipal de Paris, à la Chambre des députés : cette dernière étendit la subvention aux ouvriers de province et aux agriculteurs, jugés plus modérés. On se méfie encore des ouvriers et l'ombre de la Commune plane encore.

Mais chez les ouvriers la méfiance envers l'Etat et envers les partis réapparaît aussitôt : les délégués ouvriers qui préparaient le congrès de Paris refusèrent la subvention de la Chambre des députés. Il y eut donc deux délégations, l'une subventionnée par la presse et le conseil municipal, l'autre subventionnée par la Chambre des députés.

Le Congrès de Paris fut organisé grâce à l'aide du journal *la Tribune* et du sénateur Crémieux. Mais les ouvriers rappelèrent que « dégagés de la tutelle de l'Etat, les travailleurs doivent faire eux-mêmes leurs propres affaires ». On insista sur le fait que le congrès était exclusivement ouvrier, car il fallait « à tout prix éviter que des politiciens, des théoriciens ne vinssent égarer les esprits, les diriger et se servir du congrès comme d'un tréteau pour des opérations électorales ou politiques »¹³.

Le congrès qui se tint à Paris du 2 au 10 octobre 1876 fut très timide, et n'entendait rester que sur le terrain purement ouvrier, économique et corporatif ; cependant, les revendications qu'il formule vont très loin pour l'époque : il revendique pour les *ouvrières* la journée de huit heures, la suppression du travail de nuit dans les manufactures et l'égalité du salaire. Il réclame également l'organisation de retraites pour les vieux, avec l'aide des seules chambres syndicales, sans l'intervention de l'État, ainsi que l'éducation professionnelle et gratuite à tous les degrés. Enfin, le congrès reprend la revendication formulée dans le Manifeste des Soixante sous le Second Empire : le principe de la candidature ouvrière. Le *Bulletin de la Fédération jurassienne* reconnaîtra

¹³ « Le Congrès de Paris : manifeste du Comité d'initiative, cité dans le compte rendu des séances, 1^{er} chapitre : "Historique" », publié à Paris, 1877. Cité par A. Mouttet.

que ce congrès fut un événement positif « parce qu'en lui-même et indépendamment de tout le reste, le seul fait d'avoir réuni des ouvriers en congrès à Paris est une bonne chose ».

Un autre congrès se tiendra à Lyon en 1878, inspiré lui aussi par le mutuellisme et le coopérativisme. Une tentative de conférence internationale, à l'occasion de l'Exposition universelle de septembre 1878, sera interdite. Une minorité de délégués, malgré tout, se réunira le 15 septembre pour protester contre l'interdiction : il y aura trente-huit arrestations, ce qui fournira à Jules Guesde l'occasion de prendre leur défense et de rédiger une brochure qui aura une très forte diffusion ¹⁴.

Un congrès ouvrier socialiste, le troisième, est convoqué à Marseille le 23 octobre 1879. Il rassemble des représentants d'organisations ouvrières et de groupes socialistes nouvellement créés : les délégués d'associations ouvrières de 45 villes sont présents, dont des anarchistes, parmi lesquels Jean Grave, représentant la Chambre syndicale des ouvriers cordonniers de Marseille.

« Les collectivistes y triomphèrent des mutuellistes qui furent écrasés, peut-on lire dans *l'Encyclopédie anarchiste* ¹⁵ de Sébastien Faure :

« Par 72 voix contre 27 le Congrès adopte pour but : la collectivité du sol, sous-sol, instruments de travail ; matières premières données à tous et rendues inaliénables par la Société à qui elles doivent retourner. Ce qui n'empêche nullement le Congrès d'invoquer la légalité et de déclarer que ce programme n'est réalisable que par la prise du pouvoir politique et de transporter dans l'arène politique l'antagonisme des classes. »

Mais alors que les deux congrès précédents étaient spécifiquement ouvriers, celui de Marseille accueille également des délégués de groupes socialistes, c'est-à-dire des groupes d'opinion. Jules Guesde, qui est la personnalité dominante de ce congrès, tente d'unir le mouvement ouvrier et le mouvement socialiste. Le congrès de Marseille décide la création de la Fédération du Parti des Travailleurs socialistes de France.

¹⁴ Bien que n'ayant pas participé à la Commune, Guesde s'exile à l'étranger après la répression de la *Semaine sanglante* menée par les Versaillais du 21 au 28 mai 1871. Installé à Genève, il se lie à James Guillaume, qui le convertit à l'anarchisme. Guesde adhère à la Fédération jurassienne, milite pour l'autonomie des sections dans les colonnes de son journal, *Le Réveil international*. Ce n'est qu'à son retour en France en 1876, qu'il se rapprochera des cercles marxistes parisiens.

¹⁵ Article « CGT » rédigé par Pierre Besnard.

« C'est du Congrès de Marseille, en 1879, que date l'immixtion de la politique dans les syndicats. Ceux-ci s'en trouvèrent gênés jusqu'à la constitution de la CGT en 1895. L'unité ouvrière en fut retardée d'un quart de siècle. Et ce fut une suite de luttes terribles qui s'aggravèrent encore du fait des scissions qui se produisirent et se multiplièrent dans le Parti socialiste en se répercutant dans les Syndicats, comme aujourd'hui », dit *l'Encyclopédie anarchiste*.

En mai 1880, Jules Guesde se rend à Londres pour soumettre à Karl Marx un projet de programme électoral qui doit être ratifié en juillet par la fédération du Centre, qui se réunissait à Paris. Marx et Engels amendent le programme et le cautionnent. Engels se montrera même surpris de la teneur du texte. Cette bénédiction donnée à Jules Guesde par les fondateurs du socialisme dit « scientifique » instaurera le socialisme français comme gardien intransigeant du dogme.

Un quatrième congrès ouvrier socialiste se tiendra au Havre du 14 au 22 novembre 1880 lors duquel devait être adopté le programme qui eut l'approbation de Marx. Mais à peine constitué, le Parti ouvrier français doit faire face à une série de quatre scissions entre 1881 et 1882.

Les groupes et chambres syndicales, de tendance mutualiste et coopérativiste, scissionnent. Ensuite les anarchistes quittent le congrès et siègent dans une salle différente. Une troisième scission survient avec la création de l'Alliance socialiste républicaine. Enfin, Paul Brousse s'en va pour fonder ensuite le parti possibiliste lors d'un congrès qui se tiendra à Saint-Etienne en septembre 1882¹⁶. Une cinquième scission surviendra en octobre 1890 au sein de la Fédération des travailleurs socialistes entre partisans de Brousse et partisans d'Allemane. Ainsi, le mouvement socialiste est divisé entre le Parti ouvrier (guesdiste), la Fédération des travailleurs socialistes de France et le parti ouvrier socialiste révolutionnaire (allemaniste).

Dès lors, guesdistes et possibilistes vont se livrer une guerre acharnée.

Une cinquième scission se produira au sein même du parti possibiliste (Fédération des Travailleurs socialistes de France) entre les partisans de Brousse et les partisans de Jean Allemane.

La coupure définitive entre anarchistes et socialistes a lieu à Paris le 22 mai 1881 au congrès régional du Centre. A la suite de divergences sur le contrôle des mandats, les anarchistes décident de tenir leur propre congrès séparément, du 25 au 29 mai.

¹⁶ « Brousse, Joffrin, Rouanet, Ferroul et Boyer se séparèrent des guesdistes pour former la tendance "possibiliste". » (*L'Encyclopédie anarchiste*.)

Les années qui ont suivi l'écrasement de la Commune ne sont pas, on le voit, un désert total du point de vue de l'activité ouvrière. Rappelons que le vote de la loi d'amnistie du 11 juillet 1880 ramène en France de nombreux militants. De même, du côté des institutions de l'État, les préoccupations concernant le sort de la classe ouvrière ne sont pas absentes, même si elles ne suscitent pas une adhésion enthousiaste, ni de la part des patrons, ni de la part des ouvriers. Le 4 juillet 1876, un député radical fait une proposition de loi à la Chambre tendant à la reconnaissance légale des syndicats professionnels, et encourageant les conventions collectives. Cette proposition est condamnée par le Congrès ouvrier de Paris, en octobre 1876 car elle exigeait que les noms et adresses de tous les membres du syndicat soient déclarés.

Les délégués de 62 chambres syndicales ouvrières de Paris nomment le 30 mars 1878 une commission chargée d'élaborer un projet de législation sur les associations professionnelles. Le 1^{er} juillet, la Commission conclut que la seule déclaration exigible soit celle des statuts et du nombre des membres, et qu'à Paris la déclaration soit faite, non à la Préfecture de Police, mais à la Préfecture de la Seine.

Le gouvernement Jules Ferry réplique en déposant un projet de loi, le 21 novembre 1880, qui conserve la déclaration obligatoire des noms et adresses des membres du syndicat, qui retire la faculté d'entrer dans le syndicat aux ouvriers étrangers et aux ouvriers français privés de leurs droits civils. Un député, Alain Targé, affirme en mars 1881 qu'il y a en France cinq cents chambres syndicales (dont cent cinquante à Paris), comptant soixante mille adhérents. Une série de lois seront votées, notamment la loi du 21 mars 1884 relative à la création des syndicats, abrogeant la loi Le Chapelier et les articles 415 et 416 du code pénal ¹⁷. Les syndicats professionnels peuvent désormais se constituer librement, sans l'autorisation du gouvernement, dans des conditions qui sont encore à peu près les mêmes aujourd'hui.

¹⁷ « Article 415. – Toute coalition de la part des ouvriers pour faire cesser en même temps de travailler, interdire le travail dans un atelier, empêcher de s'y rendre et d'y rester avant ou après de certaines heures, et en général pour suspendre, empêcher, enclouer les travaux, s'il y a eu tentative ou commencement d'exécution, sera punie d'un emprisonnement d'un mois au moins et de trois mois au plus. Les chefs ou moteurs seront punis d'un emprisonnement de deux ans à cinq ans.

« Article 416. – Seront aussi punis de la peine portée par l'article précédent et d'après les mêmes distinctions, les ouvriers qui auront prononcé des amendes, des défenses, des interdictions ou toutes proscriptions sous le nom de damnations et sous quelque qualification que ce puisse être, soit contre les directeurs d'ateliers et entrepreneurs d'ouvrages, soit les uns contre les autres. Dans le cas du présent article et dans celui du précédent, les chefs ou moteurs du délit pourront, après l'expiration de leur peine, être mis sous la surveillance de la haute police pendant deux ans au moins et cinq ans au plus. »

* * * * *

Il nous a semblé important de faire ce rappel historique de la situation de la classe ouvrière française au lendemain de l'écrasement de la Commune pour montrer que le traumatisme a été réel et considérable, la répression qui a suivi a elle aussi été réelle et considérable. Mais la classe ouvrière n'a jamais baissé les bras ; elle a sans doute fait pendant un temps le dos rond, mais le combat pour s'organiser et lutter n'a jamais totalement cessé. Ceux des militants anarchistes qui ont fait le choix de la « propagande par le fait »¹⁸ dans son acception terroriste n'étaient donc pas confrontés à cette *seule* option pour réagir contre une situation qu'ils jugeaient intolérable. L'alibi de la répression consécutive à l'écrasement de la Commune ne saurait être la seule, *ni même la principale* explication du choix du terrorisme.

Cinq ans après l'écrasement de la Commune, le mouvement ouvrier parisien a fondé de nombreuses chambres syndicales, organisé des congrès ; il participe à des rencontres internationales. Il est donc en train de se réorganiser – quoique avec des effectifs moins nombreux que sous l'Empire. Il ne fait pas de doute que l'aide du Parti radical fut décisive, mais les chambres syndicales ouvrières affirment leur indépendance par rapport aux partis et restent très méfiantes envers l'État républicain.

Cette volonté d'indépendance par rapport à l'État et par rapport aux partis peut être définie comme un héritage du proudhonisme et constitue, à l'état embryonnaire, un des traits caractéristiques du syndicalisme révolutionnaire qui apparaîtra à la fin du siècle. Alors, la répression contre le mouvement ouvrier s'accroîtra considérablement.

René Berthier

¹⁸ Rappelons que le concept de « propagande par le fait » signifiait à l'origine, dans l'AIT, la constitution de caisses de secours, de bibliothèques, de coopératives, d'écoles, etc. C'est abusivement que le terme a été assimilé au terrorisme.